

# REGLEMENT OFFICIEL

## « 10 KM DES FETES DE MIMIZAN »



### 1 – L'Organisation

L'UAM ATHLE TRAIL organise le Vendredi 21 Août 2026, une course à pied sur route appelée les « 10 km des Fêtes de MIMIZAN », limitée à 300 coureurs. Dans le cadre de cette course, elle organise également une course de 5km (à partir de 14 ans).

La course des « 10 Km des fêtes de MIMIZAN » est inscrite officiellement au calendrier 2026 du Comité Départemental 40 des Courses Hors Stade F.F.A.

### 2 – Le Parcours

Le parcours officiel est de 5 Km sur un tracé essentiellement urbain, départ et arrivée de la course sur l'avenue de la Gare 40200 Mimizan. Le départ des courses sera commun et donné à 17h00.

### 3 – L'inscription et la participation individuelle

La participation du 10km est limitée à 300 participants. Elle est ouverte à toute personne, licenciée ou non licenciée, âgée de 16 ans et plus. Celle du 5 km est limitée à 200 personnes, âgée de 14 ans et plus.

Le droit d'inscription est de 12€ pour les parcours de 10km et 7€ pour le 5km, jusqu'au 20 Août 2026 inclus – 15€ le 21 Août 2026, jour de la course. La clôture des inscriptions se fait dès que le quota est atteint sur l'épreuve des 10 km ou au plus tard le 20 août 2026 à 19h, et jusqu'à 30 minutes de l'épreuve (soit 16h30).

Les inscriptions individuelles se font uniquement en ligne via le site de notre partenaire ProTiming (dans ce cas, la licence ou l'attestation PPS doit être téléchargé sur le site).

Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation et remise obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence sportive (FFA, FSGT, FSCF, UFOLEP, UNSS et USGEL) en cours de validité à la date de l'évènement sportif,
  - Ou pour les athlètes non licenciés à une Fédération Sportive d'Athlétisme, d'une attestation PPS (Pass Prévention Santé) de moins d'un an à la date de l'épreuve. Cette attestation doit être déposée lors de votre inscription en ligne ou lors de votre remise de dossard. Elle est téléchargeable sur <https://pps.athle.fr>
- Quelle que soit la course, les mineurs devront valider leur inscription par la remise du questionnaire de santé dûment complété ainsi qu'une attestation parentale les autorisant à participer.

### 4 – La participation au « Challenge des Bodégas » A confirmer

Ce challenge est créé au sein de l'épreuve des « 10 km des fêtes de Mimizan », sur la seule distance des 5km. Il est ouvert aux membres des associations des Fêtes de Mimizan.

Chaque équipe doit être obligatoirement composée de 2 participants minimum, licenciés ou non, sans tenir compte ni des catégories d'âges ni des sexes mais faisant obligatoirement partie des membres de l'association concernée.

Chaque Bodégas peut présenter plusieurs équipes en dénommant chacune d'elles différemment.

L'addition des positions au classement des coureurs de chaque équipe permettra d'établir le classement final.

La 1ère équipe sera récompensée par un « Trophée des Bodégas » .  
Chaque participant est soumis au règlement général de la course

## **5 – Assurances**

Les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurances Responsabilité civile souscrit auprès de AIAC Courtage, assurance MAÏF sous le numéro de contrat 4121633J. Les licenciés FFA et des autres Fédérations Sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence de l'année en cours. L'assurance individuelle n'étant pas obligatoire mais recommandée, les coureurs doivent s'informer auprès de leur fédération des modalités. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement.

Aucun remboursement ne sera fait après le jour de la course. Un participant ne peut être titulaire que d'un seul dossard (même nom, prénom et adresse).

L'UAM ATHLE TRAIL décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dommages, quels qu'ils soient, durant l'épreuve (stationnement, vestiaires).

## **6 – Le chronométrage et les dossards électroniques**

Le chronométrage sera effectué par la société ProTiming. Tous les concurrents seront munis d'un dossard électronique qu'ils pourront conserver en souvenir. Le chronométrage ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant. Les résultats des épreuves seront consultables, quelques heures après la course, sur le site [www.protiming.fr](http://www.protiming.fr)

Les dossards électroniques seront à retirer le jour de la course

Les dossards électroniques, devront impérativement être portés par chaque concurrent. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

## **7 – Les Récompenses**

Des récompenses seront remises, sur le podium situé sur la Bodéga du Comité des Fêtes, au fur et à mesure des arrivées, aux trois premiers de la course du 10km (Homme et Femme) ainsi qu'au premier de chaque catégorie (de cadet à M7, femmes et hommes), et à la 1ère équipe du « Challenge des Bodégas ».

Une récompense sera remise aux 3 premiers de la course 5km.

Aucune réclamation ou contestation ne sera reçue à l'issue de la cérémonie des récompenses. Trois tirages au sort pour divers lots destinés aux participants de l'épreuve seront effectués à l'issue des récompenses, les lots seront remis aux personnes présentes au moment du tirage.

## **8 – Le Droit à l'image**

Les concurrents, inscrits en tant que tels, acceptent que leur image et leur nom soient diffusés dans les divers supports de communications de l'épreuve que les organisateurs pourront utiliser.

## **9 – La Sécurité**

La sécurité des participants sur le parcours est assurée par des signaleurs, des secouristes de la Protection Civile ou la Croix Rouge.

Un ravitaillement est assuré au 5ème km et à l'arrivée de la course. Ainsi qu'un arrosage sur le stade aux km 1,5 et 6,5.

## **10 – Annulation**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. La course partie, en cas d'incident grave sur le parcours,

l'organisation se réserve le droit de la modifier par une déviation afin de neutraliser le secteur concerné par un incident, voire stopper l'épreuve.

## **11 – Les Douches et sanitaires**

A l'issue de la course, des vestiaires sont disponibles au stade de Rugby ou de Foot (à confirmer le jour J)

## **12 – Acceptation du règlement de l'évènement**

La participation à la course des 5 et 10 km des Fêtes de Mimizan implique l'acceptation du présent règlement.